

MEMO AMBULATOIRE

Vous venez d'avoir une consultation avec votre chirurgien et votre état de santé nécessite une intervention en ambulatoire. Ce mode de prise en charge permet d'envisager votre sortie dans les heures qui suivent la réalisation de l'acte chirurgical. Le chirurgien vous a remis la pochette « Votre dossier » que vous devrez présenter lors de vos différents rendez-vous et lors de votre entrée en clinique avec l'ensemble des documents fournis par les médecins et vos résultats d'examen.

La préparation de votre séjour

La consultation d'anesthésie

(2^{ème} étage - Centre de Consultation)

Cette consultation est obligatoire et se fait **sur rendez-vous** au **02 98 31 32 99**.

Pour votre RDV n'oubliez pas d'apporter :

- ☛ Les résultats des examens réalisés au préalable ;
- ☛ Le questionnaire d'anesthésie (joint dans la pochette « Votre dossier ») dûment complété ;
- ☛ Le certificat d'admission transmis par le médecin ;
- ☛ Votre carte de groupe sanguin ;
- ☛ **L'ordonnance de votre traitement habituel** dactylographiée ou écrite très lisiblement. Vous l'obtiendrez auprès de votre médecin traitant.

Le médecin anesthésiste-réanimateur vous remettra des informations concernant la poursuite ou l'arrêt des traitements en cours, veillez à respecter scrupuleusement ces consignes afin de ne pas remettre en cause votre intervention.

La pré-admission

(RDC du Centre de Consultation)

Obligatoire, elle a pour but de préparer votre dossier administratif. Elle se fait **sans rendez-vous** le jour de la consultation d'anesthésie (avant ou après).

N'oubliez pas d'apporter :

- ☛ Le questionnaire administratif dûment complété (joint dans la pochette « Votre dossier ») ;
- ☛ Une pièce d'identité ;
- ☛ Votre carte vitale à jour ou l'attestation d'ouverture de vos droits de la Caisse d'Assurance Maladie ;
- ☛ Votre carte de mutuelle ou l'accord de prise en charge ;
- ☛ L'attestation de prise en charge CMU le cas échéant.

Un livret d'accueil vous sera alors remis.

Vous avez la possibilité de mettre à jour votre carte vitale au RDC du Centre de Consultation.



Prévenez votre chirurgien de toute modification de votre état de santé, y compris une possibilité de grossesse. Pour un enfant, prévenez le chirurgien si sa température dépasse 38,5°C.

En cas d'empêchement, merci de prévenir immédiatement par téléphone le secrétariat de votre médecin.

En dehors des heures d'ouverture du secrétariat, appelez le service de chirurgie ambulatoire au 02 98 31 34 01 (de 7h à 20h30) ou l'Unité de Surveillance Continue Médicale au 02 98 31 34 45 (entre 20h30 et 7h).

La veille de l'intervention, réalisez la préparation cutanée de l'opéré (dépilation, douche) en suivant scrupuleusement les consignes du document joint.

Le jour de l'intervention

Le matin de l'intervention :

☛ **Respectez les règles du jeûne pré-anesthésique (heure précisée par l'anesthésiste ou votre chirurgien) : ne pas boire, ne pas fumer, ne pas manger (y compris chewing gum, bonbon).**

Avant de vous rendre à la clinique :

☛ **Réalisez une deuxième douche en suivant scrupuleusement les consignes du document « préparation de l'opéré » ci-joint et procédez à un brossage minutieux des dents.**

Il est indispensable d'apporter :

- ☛ Ordonnances :
 - **L'ordonnance de votre traitement habituel** dactylographiée ou écrite très lisiblement. Vous l'obtiendrez auprès de votre médecin traitant ;
 - Les ordonnances et médicaments prescrits en pré-opératoire par votre praticien (Bétadine, collyre, antibiotiques...) et/ou consignes infirmières à l'entrée ;
 - Les ordonnances de sortie si elles vous ont été remises lors de la consultation.
- ☛ Résultats et examens :
 - Les clichés et résultats d'imagerie médicale : **scanner, IRM, radios, échographies...** ;
 - Les résultats de vos bilans sanguins récents ;
 - Le compte-rendu de la consultation de cardiologie.
- ☛ Médicaments :
 - Votre traitement habituel pour 72 h.

☛ Documents :

- Une pièce d'identité ;
 - Votre **carte de groupe sanguin** ;
 - L'attestation de consentement éclairé datée et signée ;
 - Le document Personne de confiance et autorisations complété et signé (joint dans la pochette « Votre dossier ») ;
 - Votre carte vitale à jour ou l'attestation d'ouverture de vos droits à la Caisse d'Assurance Maladie ;
 - Votre carte de mutuelle ou l'accord de prise en charge.
- Grâce à ces documents, vous ne réglerez lors de votre sortie que les frais d'hospitalisation non pris en charge par votre caisse et/ou mutuelle ou assurance.

☛ Vos affaires personnelles :

- Si vous êtes porteur d'un appareil dentaire, auditif, de lunettes ou de lentilles, ils seront retirés : pensez à apporter une boîte de rangement.
- N'apporter aucun bijou ou objet de valeur à la clinique. **La clinique décline toute responsabilité les concernant.** Un coffre fort est cependant à votre disposition à l'accueil

L'admission en clinique :

➤ **Rendez-vous directement dans le service de chirurgie ambulatoire (2ème étage du Plateau Technique), sans passer par l'accueil de la clinique.** Si, toutefois, votre admission devait avoir lieu à l'accueil du bâtiment hébergement, nous vous tiendrions informé.

Pour une colonoscopie ou une fibroscopie, présentez-vous à l'accueil du bâtiment hébergement.

➤ A votre arrivée dans le service, présentez-vous à l'infirmière qui validera votre entrée.

➤ Vous patienterez ensuite en salle d'attente.

➤ Vous serez pris en charge en fonction de votre ordre de passage au bloc opératoire et non en fonction de votre heure d'arrivée.

- L'ordre du programme opératoire est déterminé la veille de l'intervention en fonction de nombreux critères : âge, allergie, côté opéré...

- Des aléas peuvent survenir le jour de l'intervention (urgence, durée d'intervention prolongée, état de santé des patients...).

- Les infirmières du service ambulatoire vous communiqueront votre heure approximative de départ au bloc opératoire ainsi que votre heure approximative de sortie de la clinique, afin de prévenir vos proches.

Accueil infirmerie



Salle d'attente n°1

L'intervention et la prise en charge post-opératoire :

Vous serez dirigé au bloc opératoire par des brancardiers et pris en charge par les infirmières de bloc, les anesthésistes et votre chirurgien. Un temps d'attente au bloc opératoire sera nécessaire pour que l'anesthésie pratiquée soit complète.

Après l'intervention, vous serez d'abord admis en SSPI (Salle de Soins Post-Interventionnelle ou salle de réveil). L'équipe évaluera la levée de l'anesthésie, votre aptitude à vous mobiliser et l'intensité de votre douleur.

Au retour dans votre chambre, une surveillance post-opératoire sera effectuée par les infirmières et une collation pourra être envisagée sur prescription médicale.

La sortie

Nous vous demandons dès à présent :

- D'être accompagné pour votre retour à domicile d'un ami, d'une personne de votre famille, d'un VSL ou d'un taxi (bon de transport à demander au secrétariat de votre chirurgien) ;
- De disposer d'un moyen de communication à votre domicile (téléphone fixe ou portable) ;
- D'avoir une personne à prévenir (voisin, ami, famille) joignable (donc avertie) la nuit suivant votre hospitalisation.

Une autorisation de sortie vous sera remise au moment de votre départ.

En cas de problème médical non résolu, l'équipe médicale peut décider de votre hospitalisation la nuit suivant l'intervention.

Les prescriptions médicales nécessaires à votre sortie (ordonnances, arrêt de travail...) vous seront données avant de quitter le service, si elles ne vous ont pas été remises lors de la consultation pré-opératoire avec le chirurgien.

En cas de problème suite à votre intervention appelez le service de chirurgie ambulatoire au 02 98 31 34 01 (de 7h à 20h30) ou l'Unité de Surveillance Continue Médicale au 02 98 31 34 45 (entre 20h30 et 7h).

La prise en charge spécifique des enfants

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un tuteur légal lors des consultations et lors du séjour en clinique.

- Il est indispensable d'apporter le carnet de santé de votre enfant lors des différentes consultations et examens et lors de son séjour en clinique.

Se faire opérer, pour l'enfant comme pour l'adulte, c'est plonger dans un monde inconnu où se mêlent confusément divers types de sentiments qui vont de la peur à une certaine forme d'excitation.

C'est pourquoi pour rassurer les enfants, et les parents, nous avons choisi d'axer le parcours de soins en favorisant l'environnement familial. Pour ne pas augmenter l'angoisse de l'enfant, la présence de l'infirmière se doit d'être discrète.

- Le transfert au bloc opératoire est prévu dans les bras d'un parent. L'enfant est enveloppé dans une couverture. Ensuite, l'enfant et le parent sont vus à l'entrée du bloc par l'anesthésiste pour faire le point sur ce qui s'est passé depuis la consultation d'anesthésie. L'anesthésiste est parfois occupé en salle de réveil ce qui explique l'attente avant l'entrée en salle.

Les personnels du bloc opératoire portent une tenue spécifique. Prévenez votre enfant en lui précisant qu'ils sont « déguisés ».

- Vous pouvez amener le doudou de votre enfant. Il l'accompagnera pendant son intervention et sera présent lors de son réveil.

- Votre enfant sera installé sur un fauteuil/brancard, ce dernier est équipé de barrières pour sa sécurité.

- Nous vous proposons d'administrer la pré-médication et les antalgiques sous forme de suppositoires. De cette manière les soins sont mieux tolérés par l'enfant. La douleur reste systématiquement évaluée par l'infirmière.



Les pleurs d'un enfant au retour du bloc sont normaux car il est dans un environnement inconnu. Généralement l'enfant se calme au bout d'une trentaine de minutes. Si les pleurs persistent, la collation permet le plus souvent de l'apaiser.

Vous pouvez apporter un biberon. Il sera possible de le faire réchauffer par l'équipe de soins.